

<https://enseignants.se-unesa.org/Le-Collectif-national-Rased-denonce-les-appels-a-assurer-des-remplacements>



Le Collectif national Rased dénonce les appels à assurer des remplacements

- Je suis... - ASH -

Date de mise en ligne : jeudi 14 janvier 2021

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le SE-Unsa, avec le Collectif national Rased, dénonce les appels des IEN et des Dasen aux personnels spécialisés des Rased pour remplacer des collègues absents alors qu'eux-mêmes ne sont déjà pas assez nombreux pour exercer leurs missions dans le contexte difficile de la crise Covid.

[Lire le communiqué](#)

[\(cliquez dessus pour l'ouvrir\)](#)



13 janvier 2021

COMMUNIQUE DU COLLECTIF NATIONAL RASED

Les personnels RASED ne sont pas des remplaçant-es.

Le Collectif national RASED est alerté depuis plusieurs semaines par des enseignant-e-s spécialisé-e-s de la demande voire de l'injonction qui leur est faite d'assurer des fonctions de remplacement.

De telles demandes issues de la hiérarchie viennent annihiler le travail que les enseignant-es spécialisé-es mènent avec leurs élèves et qu'on leur demande d'abandonner.

Pour le Collectif national RASED, ceci n'est pas acceptable. Ces personnels n'ont pas à pallier le manque d'anticipation du ministère qui a provoqué dès septembre l'épuisement des capacités de remplacement. Seul le recrutement immédiat des personnels nécessaires pourra y remédier.

Les arguments de solidarité et de situation sanitaire exceptionnelle ne peuvent être entendus. Nous sommes confrontés à un principe plus général de gestion des personnels que le Ministère appellera « optimisation » mais qui se traduit dans les faits par la réduction des moyens, le détournement des missions, le mépris des personnels et de leurs missions.

Les enseignant-es spécialisé-es, comme l'ensemble des collègues n'ont pas à être la variable d'ajustement d'un système dysfonctionnel.

C'est pourquoi le Collectif National RASED s'oppose publiquement à ce que ce type de pratique puisse être mise en œuvre et demande aux membres des RASED de refuser de renoncer à leurs missions, qui sont définies dans la circulaire n° 2014-107 du 18 août issue du BO n°31 du 28 août 2014, et de ne pas accepter de se substituer au personnel en charge des remplacements.

Le Collectif national RASED sera vigilant pour empêcher ces dérives qui dénotent un mépris de l'administration pour les missions des enseignant-es spécialisé-es de RASED et nuisent au bon fonctionnement de cette école que nous voulons inclusive.

Il appellera tou-tes les collègues concerné-es par ce type de mesure à se rapprocher des organisations syndicales, pour faire valoir et défendre leurs droits.